Atelier Effacements du CURTE

Réunion du 29 septembre 2009

Propriété DIRECT ENERGIE – Document de travail

Intérêts pour les effacements

- **Une libéralisation du marché dont l'organisation actuelle ne permet pas d'envoyer les bons signaux économiques**
  - ✓ Un marché n'échangeant que de l'énergie (sans distinction entre la pointe de consommation et le reste de l'année) ne peut répondre efficacement aux spécificités de l'électricité qui ne se stocke pas
  - ✓ Une absence de prise en considération du niveau de sécurité d'approvisionnement recherché dans l'organisation du marché ne peut envoyer les bons signaux de dimensionnement en amont comme en aval
- **L'impact sur le marché est préoccupant**
  - ✓ Passage de 6 GW d'effacement avant l'ouverture à environ 2 aujourd'hui !
  - ✓ Réduction du niveau de sécurité d'appro. (= surcapacités nécessaires) et donc forte volatilité des prix
  - ✓ Appauvrissement de l'offre proposée aux consommateurs dans le cadre de l'ouverture du marché !

=> Depuis début 2005, Direct Energie a fait part de sa volonté de développer des offres à effacement

- ✓ Pilotage du GT « réserves et effacements » de la CFMA
- ✓ Pilotage du GT « enjeux clients aux systèmes de comptage » du comité consommateur du GTE2007
- ✓ Proposition de rémunération de la capacité permettant une juste valorisation des effacements à l'instar de ce qui existait dans la tarification précédant l'ouverture des marchés
  - *Dans le cadre du mécanisme de RE avant la loi de décembre 2006*
  - *Dans le cadre du TURPE depuis cette loi (cf. infra)*

Les fondamentaux pour la valorisation de l'effacement

- **Le traitement du problème de la valorisation de l'effacement doit être symétrique à celui de la rémunération de la capacité de production** (à la pointe)
  - ✓ Permet un développement cohérent des solutions aval et amont
  - ✓ Assure l'équilibre des parties dans le MA
- **La valeur des effacements à la pointe de consommation réside…**
  - ✓ …massivement dans la réduction du risque de défaillance (insuffisance de production / consommation) du système dont bénéficie l'ensemble de la collectivité (enjeux END = env. 10.000 €/MWh)…
  - ✓ …bien plus que dans l'énergie non achetée sur les marchés par le fournisseur (enjeux de qq centaines d'€/MWh)
- **La représentation de cette valeur nécessite**
  - ✓ Un mécanisme adéquat de « transfert »
  - ✓ Une implication incontournable des pouvoirs publics pour fixer le niveau de sécurité d'appro. recherché, et par suite le paramètre économique de ce mécanisme assurant le transfert du signal aux acteurs (amont et aval)
  - ✓ Des règles de fonctionnement des marchés en cas de défaillances cohérentes avec la décision politique
- **Le mécanisme ne doit surtout pas se restreindre :**
  - ✓ aux consommateurs industriels, car le potentiel dans le tertiaire et le résidentiel (chauffage) est grand (et croissant)
  - ✓ à la participation (directe ou indirecte) de consommateurs au MA car cela serait également synonyme de forte restriction du potentiel d'effacement (vu du MA comme des consommateurs)

Proposition Direct Energie

- **La proposition consiste à satisfaire une disposition actuellement non traitée de la loi de décembre 2006 affectant au TURPE la responsabilité du traitement de la problématique « valorisation des effacements » et donc celle de la « rémunération de la capacité ».**

Article 4-IV de la loi de 2000 :

« Les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée.

La structure et le niveau des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité sont fixés afin d'inciter les clients à limiter leur consommation aux périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée dans la mesure où le produit global de ces tarifs couvre l'ensemble des coûts d'utilisation de ces réseaux. »

- **Cela nécessite d'organiser** (en cohérence avec le déploiement des compteurs évolués)
  - ✓ le transfert des coûts de la SAE dans le TURPE (même si ceux-ci sont globalement neutres pour les GR)
  - ✓ la création d'un timbre d'injection pour assurer le transfert dans la production
- **La principale difficulté réside dans l'articulation du mécanisme avec les échanges aux frontières**

=> problème d'un marché unique européen sans règle de gestion concernant le financement et la mise en œuvre des différentes politiques de sécurité d'approvisionnement